

COUTELLERIE ET CASSEROLERIE  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 200 000 euros  
Siège social : 30 RUE COLBERT 51100 REIMS  
479 621 625 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05 JANVIER 2024

L'an 2024,  
Le 05 janvier,  
A 19 heures 15 ?

La Société BOURLY, société civile au capital de 3 061 941 euros, ayant son siège social 1 Rue du Montcet 51140 COURCELLES SAPICOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 495 126 RCS REIMS, représentée par Monsieur Fabien BOURLY, en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société COUTELLERIE ET CASSEROLERIE,

Associé Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance de l'apport de titres de la Société par Monsieur Fabien BOURLY à son profit,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts après constatation de l'apport de 1 743 parts sociales de la Société par M. Fabien BOURLY à la SC BOURLY et,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique,

Après avoir pris acte et constaté l'apport par Monsieur Fabien BOURLY à la Société SC BOURLY de 1 743 parts sociales lui appartenant dans la Société,

décide, de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de 200 000 euros. Il est divisé en 2 000 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 2 000, entièrement souscrites, libérées et attribuées comme suit :*

*A la SC BOURLY,  
Deux mille parts sociales numérotées 1 à 2 000 inclus, ci.....2 000 parts.*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social : .....2 000 parts »*

## DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique  
SC BOURLY  
Représentée par M. Fabien BOURLY

